

Monsieur Mebrouk
Madame Schwaar
32 rue Grande
77167 Faÿ-Les-Nemours

Faÿ le 19 avril 2023

A l'attention de monsieur Le Maire, Christian Peutot,

Rappel des différentes nuisances auxquelles nous sommes exposées depuis les activités de stockage et de transport destinées à la vente de foin et de paille, exercées par Mme Marine Lelievre et Mr Maxime Brun, rue Grande sur la commune de Faÿ-Les-Nemours.

Pour commencer, l'usage actuel du bâtiment agricole est non conforme au permis de construire accordé pour le stationnement de matériels agricoles. L'usage du bâtiment a été détourné pour le stockage des foins et des pailles.

Risque incendie : stockage des pailles et foins sous des bâches noires mesurant plusieurs mètres de haut et de longueur à moins de 50 mètres de notre habitation. Les distances de sécurité incendie des habitations ne sont pas réglementaires et respectées.

Nous émettons également des réserves à propos des garanties de l'assurance souscrite par Mr Brun, dans le cas où un sinistre incendie endommagerait les habitations alentours.

A ce sujet, une intervention des pompiers a eu lieu en pleine nuit pour des dégagements de fumées formant un épais nuage sur 200 mètres environ autour du lieu de stockage des pailles en 2022 rue Grande.

Nuisances visuelles : bâches noires de plusieurs mètres de haut et de longueur de la taille d'un petit immeuble au cœur du village qui masquent la vue sur le bois depuis notre habitation. Amoncellement de ballots de pailles pourris sur le terrain agricole.

Nuisances olfactives : amoncellement de ballots de pailles pourries sur le terrain agricole.

Nuisances sonores : utilisation d'engins agricoles pour une activité de commerce, les dimanches en journée, les jours fériés et la nuit jusqu'à parfois 23-24h00 et dès 5h00 du matin, pour la préparation des commandes de livraison et le transfert des ballots.

Nuisances sonores toute la nuit en période de campagnes agricoles.

Circulation avec des bennes à vide qui résonnent dès l'aube pour le transport et le transfert des pailles sur le lieu de stockage rue Grande.

Les bâches noires en période de vent qui claquent et dont nous craignons qu'elles ne s'envolent.

Désagréments sur le voie publique : chemin d'accès au bâtiment de stockage non empierrés engendrant le dégagement de nuages de poussière, le dépôt de boue et de gravillons sur la voie publique. Notre voiture qui patine au cours de manœuvres pour entrer ou sortir de notre propriété. Les projections de gravillons sur les portails qui abîment la peinture. Les amas de boue et de paille dans les caniveaux et sur les trottoirs, ce qui rend la circulation à pied et à vélo parfois difficile en période de pluie.

La présence de camions et semi-remorques dont les manœuvres pour accéder au site de stockage sont rendues difficiles vu l'étroitesse de la route départementale rue Grande.

Les nuisibles : la présence de rats depuis le stockage des pailles.

Le nettoyage de la voie publique actuellement assuré et aux frais de la commune.

Pour rappel, nous résidons sur la commune depuis juin 2001. Nous n'avons jamais rencontré et soulevé de difficultés avec l'activité agricole exercée par messieurs Bernard et Gérard Brun avant la transformation de cette en activité de commerce.

Nous vous remercions par avance pour la prise en considération des différents désagréments listés ci-dessus et pour les solutions que vous pourrez apporter.

Bien cordialement

Madame Karine Schwaar

Monsieur Ibrahim Mebrouk

M. Victor DE ARAUJO
51 bis Rue Grande
77167 FAY - LES - NEMOURS
Tel :06.70.99.06.66

MAIRIE DE FAY LES NEMOURS
30, Rue Grande
77167 FAY-LES-NEMOURS

A Fay-Lès-Nemours, le 30/01/2022

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous écrire afin de vous demander de résoudre un danger et des désagréments que nous subissons depuis plus de 2 ans.

Monsieur Bernard BRUN a déposé un permis de construire en Mairie le 23/03/2019 sous le n°077.178.19.00001, pour lequel, il a obtenu une autorisation relative à la construction d'un bâtiment de stockage de matériel agricole de 607 m². Il s'avère que le hangar n'a pas stocké de matériel agricole mais stocke depuis plus de deux ans de la paille dont le petit-fils, M. Maxime BRUN en a fait son commerce.

Ce hangar se situe à moins de 50 m de mon habitation, quand le permis de construire a été déposé, nous n'avons pas fait de recours puisqu'il s'agissait de très peu d'allers et venues de machines agricoles.

En revanche, M. Maxime BRUN, a délibérément mis en place un commerce de vente de paille à des volumes de plus en plus importants, stockés à l'intérieur du hangar mais aussi à l'extérieur (soit au total environ 10 000 m³ l'été dernier). Cela prend des proportions démesurées avec un risque d'incendie énorme et dangereux pour tout le voisinage. Si nous avions su cela au dépôt du permis de construire nous nous serions opposés voire même nous aurions déménagé.

Avant de vous écrire, je suis allé voir M. Maxime BRUN, à deux reprises, pour lui indiquer mon mécontentement et lui demander s'il était assuré. Il m'a indiqué que son grand-père l'était mais je doute fort qu'en cas d'incendie, une compagnie d'assurance rembourse 3 pavillons brûlés sachant que le commerce est installé dans un hangar à usage de stockage de matériel agricole. La compagnie mandatera un expert qui se défaussera de tout remboursement étant donné que le permis de construire et les normes de sécurité ne sont pas respectées vu les volumes époustouflants stockés à l'extérieur du hangar. Si la paille prend feu, c'est une grosse partie du village qu'il faudra évacuer au vue de la fumée engendrée.

Je souhaite savoir combien de temps nous allons subir ce commerce, prenant des proportions de plus en plus démesurées, causant des nuisances sonores à tout le voisinage dues aux allers et venues de tracteurs, de camions-remorques, de Manitous chargés de paille toute la journée et même la nuit (la manutention, le rangement, le chargement, le déchargement, les bâches brillantes, les va-et-vient dû à la quantité de paille vendue).

J'ai souhaité résoudre ce souci, personnellement, en tant que bon voisin mais cela n'a pas suffi et aujourd'hui nous sommes excédés par cette situation intolérable qui a assez duré.

Nous sommes obligés de fermer nos fenêtres, tellement le bruit est intense, la paille vole à l'intérieur de notre maison ce qui est inacceptable quand arrive le printemps ou l'été. L'endroit est inapproprié pour ce type d'activité, trop prêt des habitations.

Nous n'avons jamais eu de soucis avec M. Bernard BRUN mais il est difficile de faire entendre raison à M. Maxime BRUN, qui ne respecte pas du tout le voisinage.

Nous vous remercions, Monsieur le Maire, de trouver une solution à ce problème qui risque de devenir un contentieux juridique.

Recevez, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.



